

**Session de Formation**  
**Ministres des Tribunaux Ecclésiastiques**  
**Personnels des Curies**  
**Curés et vicaires paroissiaux**

À l'Institut Catholique de Yaoundé

Du 14 au 27 juillet 2024

**FICHE D'INSCRIPTION**

Nom .....

Prénom .....

État de vie et fonction .....

Nom du Diocèse / de l'Institut .....

Votre adresse .....

.....

.....

.....

Tél. : .....

Fax : .....

E-mail : .....



**AUTRES ACTIVITÉS**

*Le consortium International de Droit canonique et culture* dont l'objectif est d'approfondir l'impact réciproque entre le droit canonique et la culture.

**La Quinzaine de Yaoundé**

Le Département organise chaque année une session de 15 jours sur la vie consacrée et assimilée en Afrique. Elle concerne en priorité des formateurs/trices et des supérieurs(es), ainsi que des personnes intéressées.

**Des sessions de formation**

Le Département anime des sessions sur des thèmes canoniques au cours de l'année, pour des petits groupes.

*Sessions de formation au service des diocèses* pour l'organisation de la curie diocésaine, l'administration des biens ecclésiastiques, les procédures judiciaires, etc.

*Collaboration avec l'ACERAC* et, en particulier, la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, pour la solution des problèmes canoniques dans les différents domaines ecclésiastiques.

*Activité générale de consultation* : cas de mariage, statuts, constitutions religieuses, problèmes canoniques au niveau des paroisses, des diocèses et des instituts religieux.

**Et très bientôt!!!  
Octobre 2024**

**Deux formations certifiantes**

- Diplôme de Conseiller matrimonial de 1er niveau (01 semestre)
- Diplôme en droit matrimonial et processuel (02 semestres)



**D'AFRIQUE CENTRALE**  
Institut Catholique de Yaoundé  
Département de Droit Canonique

**Session de Formation**



**Campus de Nkolbisson**

**14-27 juillet 2024**

**Pour les**

**MINISTRES DES TRIBUNAUX  
ECCLÉSIASTIQUES, PERSONNELS DES  
CURIES ET RESPONSABLES DES  
COMMUNAUTÉS DE FIDÈLES**

BP.: 11628 Yaoundé-Cameroun  
Tél : (237) 22 23 74 30- 22 23 74 00  
Fax : (237) 22 23 74 02  
E-mail : ddc@ucac-icy.net / directeurddc@ucac-icy.net/  
adirecteurddc@ucac-icy.net

Le Département de Droit Canonique de l'UCAC / ICY organise une session de formation pour les ministres des tribunaux ecclésiastiques, les personnels des curies diocésaines et religieuses, les prêtres en ministère paroissial.

Cette session s'inscrit dans le cadre de la formation que notre Département apporte aux Ouvriers apostoliques des Églises particulières et aux membres d'Instituts de vie consacrée.

**Date :**

*Du 14 au 27 juillet 2024*

**Lieu :**

Université Catholique d'Afrique Centrale,  
Campus de Nkolbisson

### OBJECTIFS DE LA SESSION

Donner une formation de base aux personnels des tribunaux ecclésiastiques et chanceliers, aux personnels des curies, ainsi qu'aux curés et vicaires paroissiaux. Après avoir centré la formation l'en dernier sur les abus sexuels sur mineurs et les procédures de traitement de ce délit, la session de cette année sera de nouveau axée, comme par le passé, sur la pratique dans les tribunaux, curies diocésaines et religieuses. Comme nouveauté, il y aura une introduction aux procédures de béatification, auxquelles les fidèles (clercs et laïcs) de nos diocèses sont de plus en plus sollicités à participer dans le cadre de la phase diocésaine. Par ailleurs, le cours sur le droit canonique de la famille sera de nouveau donné cette année.

### A qui s'adresse la formation ?

- ◇ Ministres des tribunaux ecclésiastiques (juges, avocats, promoteurs de justice et défenseurs du lien, notaires, auditeurs, etc.;
- ◇ Chanceliers et notaires des curies diocésaines;
- ◇ Personnels des curies de congrégations religieuses (secrétaires provinciaux ou régionaux, notaires, etc.;
- ◇ Curés et vicaires paroissiaux;
- ◇ Responsable d'associations des fidèles;
- ◇ Prêtres, religieux et religieuses, fidèles laïcs intéressés.

### Programme

- ☞ Actes administratifs canoniques
- ☞ Associations des fidèles
- ☞ Conventions
- ☞ Introduction aux procès judiciaires canoniques
- ☞ Procédures administratives canoniques
- ☞ Procédures pénales canoniques
- ☞ Introduction au droit matrimonial canonique
- ☞ Procès spéciaux de mariage
- ☞ Introduction aux procédures de béatification
- ☞ Droit canonique de la famille
- ☞ Droit civil de la famille
- ☞ Procédure civile de divorce au Cameroun

### INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions sont à envoyer ou à déposer directement au Secrétariat du Département de droit canonique à Nkolbisson. Elles peuvent aussi être envoyées à l'une des adresses email suivantes: [directeurddc@ucac-icy.net](mailto:directeurddc@ucac-icy.net) ou [ddc@ucac-icy.net](mailto:ddc@ucac-icy.net)

*N.B. Vu la nature du travail à faire pendant cette session, le nombre de places est limité. À cet effet, les demandes d'inscription seront pris en compte sur la base du premier arrivé premier reçu, jusqu'à la limite des places disponibles.*

**Date limite des inscriptions : 5 juillet 2024**

*Les frais de participation s'élèvent à F.CFA 60 000 (soixante mille).*

### Hébergement et restauration

Il vous est possible de loger au campus universitaire de l'UCAC dans la période du 14 au 27 juillet 2024, au prix de F.CFA : 55 000 (cinquante cinq mille) (€ 90,00), repas non compris; *Logement avec douche, lavabo et draps de lit.*

### DROITS D'INSCRIPTION

*Règlement de mes droits d'inscription, soit :*

**F CFA 60 000 ou € 100,00**

En espèces

Par CCP  à l'ordre de :

**Institut Catholique de Yaoundé  
Département de Droit Canonique**

Logement au campus universitaire de l'UCAC

*Période du 14 au 27 juillet 2024*

◇ F CFA 55 000 (€ 90,00) (cinquante cinq mille), repas non compris, *avec douche, lavabo et draps de lit*

Oui

Non

*Le prix du repas est fixé au restaurant universitaire, selon le choix.*

**Attention :** Les chèques bancaires ne sont pas acceptés. Les chèques postaux (CCP) sont acceptés en Euros. Les participants venant d'autres pays d'Afrique peuvent régler leur inscription à leur arrivée à Yaoundé.

**N.B. Les participants devront en outre prévoir le nécessaire (environ F.CFA 7 000) pour payer les frais de photocopies.**

*Pour une meilleure formation  
des Ministres des  
Tribunaux Ecclésiastiques  
et des Personnels des Curies*

